



SPIP 65

Tarbes le 16/04/2026

Madame la DFSPIP, présidente du CSA local,

Au détour d'un mail en date du 15 avril, vous informez les agents que vous serez sur le service le 16 avril mais que « vos contraintes professionnelles ne vous permettent pas de maintenir le CSA ».

Permettez-nous de vous rappeler que dans tous les cas, les convocations pour les CSA doivent être transmises au moins 15 jours à l'avance, face à l'absence de convocation et aux vues de nos contraintes professionnelles, nous n'avons bien sûr pas bloqué la date initialement prévue par vous-même.

Nous l'avons d'autant moins bloquée que c'est déjà ainsi que vous avez traité les représentants du personnel l'année dernière, reportant sine die le CSA en formation spécialisée qui ne s'est finalement pas tenu.

Nous ne minimisons pas vos contraintes professionnelles, il serait opportun que vous n'ignorez pas celles des agents du service et qu'un CSA soit organisé pour aborder les points qui intéressent leur quotidien, comme la charte des temps par exemple, qui doit être actualisée depuis 3 ans.

Dans l'attente de l'organisation d'un réel dialogue social, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations

P° la CGT SPIP 65

La secrétaire

Ce courrier sera rendu public